

## COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES DE RELIZANE

Algérie

Demande en concession de combustibles minéraux  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 avril 1901, p. 490)

Par une pétition en date du 21 juin 1900, M. François Vindry, président du conseil d'administration, et M. Eugène Picard, administrateur délégué, tous deux demeurant à Lyon et représentant la Cie française des pétroles de Relizane (Algérie), ayant son siège à Lyon, 24, rue de la République, sollicitent, au nom et pour le compte de ladite société, une concession de mine combustibles minéraux, liquides et solides, et de tous autres produits concessibles sur le territoire des douars Ouled ben Ali, Douars Fhtlas et Kalaâ, commune mixte de L'Hillil, arrondissement de Mostaganem, département d'Oran.

Les dites limites renferment une étendue superficielle de soixante km<sup>2</sup> 37 h. 26 a.

Cette demande en concession fait partiellement concurrence à trois demandes en concession de substances de même nature présentées antérieurement, à savoir :

la première, par MM. Hébré et Girault, à la date du 28 août 1898, a été l'objet d'un avis au public, à la date du 14 nov. 1898 ;

la deuxième, présentée par la S.A. des pétroles algériens des Béni-Zenthis et de Sidi-Brahim, le 2 mai 1899, a été l'objet d'un avis au public du 16 nov. 1899 ;

la troisième, présentée par la Soc. civile oranaise de recherches pétrolifères, dans une pétition en date du 8 juin 1899, a été l'objet d'un avis au public du 1<sup>er</sup> février 1900.

---